



Dois ton nous payer les congés imposé

Par **maxemina**, le **16/12/2015** à **15:24**

bjr

sa va faire 2 mois et demis que je suis dans l entreprise avec un cdd de 4 mois mes vacances sont inposé par mon employeur du 23 decembre au 4 janviers je nai pas assez de jour travailler pour toucher les congée car j etait au assedic dois til me renuméré les vacances quil m inpose je vous remercient a l avances

Par **P.M.**, le **16/12/2015** à **18:32**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'employeur vous a prévenu de cette période de fermeture lors de l'embauche mais vous pourriez éventuellement recevoir une aide de Pôle Emploi s'il vous restait des droits à indemnisation même si je n'en suis pas sûr pour un CDD...